

FILIÈRES ET AGENTS **OUVRIERS MAL PAYÉS**

**LA FILIÈRE OUVRIÈRE ET ADMINISTRATIVE
RESTENT LES GRANDES OUBLIÉES**

Monsieur Nicolas REVEL, directeur général APHP,

Le syndicat CGT vous sollicite concernant le travail actuellement en cours sur les lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la gestion des ressources humaines à l'AP-HP.

La filière ouvrière, de catégorie C qui réunit certaines conditions tenant essentiellement à l'ancienneté peut bénéficier d'un passage d'un grade à un grade supérieur (du grade C1 vers le grade C2 et du grade C2 vers le grade C3), soit par examen professionnel soit au choix de l'administration. Les lignes directrices de gestion fixent les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les avancements décidés par l'administration. Cette promotion permet l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

Notez que des collègues atteignent aujourd'hui le 9ème échelon à l'indice majoré 455, sans perspective d'accès au 10ème échelon (IM 478), et peuvent rester bloqués à cet indice jusqu'à leur départ à la retraite. Cette situation, résultant de grilles indiciaires inchangées depuis plusieurs réformes, constitue un frein manifeste à la progression de carrière pourtant garantie par le cadre statutaire. C'est pourquoi, la CGT revendique une progression indiciaire continue tout au long de sa carrière.

A l'APHP, l'article 3 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion, «*les décisions individuelles prises en matière de promotion doivent permettre d'assurer la reconnaissance des mérites et de garantir la possibilité d'une progression tout au long de la vie professionnelle*».

La suppression de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) est particulièrement brutale puis prive les agents d'un mécanisme de compensation minimal face à l'absence de revalorisation indiciaire.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous apporter une réponse sur les mesures envisagées afin de permettre une réelle évolution de carrière pour les agents concernés, qui, à 50 ans, se trouvent sans perspective d'avancement jusqu'à une retraite désormais fixée à 64 ans.

Il nous semble impératif que cette situation soit réexaminée au plus haut niveau et dans les meilleurs délais, afin de rendre effective la progression professionnelle tout au long de la vie active, conformément à l'esprit du statut général de la fonction publique.

**Pour la CGT, la revalorisation des grilles ouvrières et administratives n'est pas une option !
La progression de l'évolution indiciaire doit se faire jusqu'à la retraite...**

ENSEMBLE DÉFENDONS NOS CARRIÈRES ET NOS RÉMUNÉRATIONS

**JE ME SYNDIQUE
(votre adhésion restera strictement confidentielle)
ECRIRE EN MAJUSCULES ET LISIBLEMENT**

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal :
Téléphone : Adresse mail :
Profession : Service :
Catégorie (A,B,C) : Signature :

Merci de retourner ce bulletin complété
et signé accompagné de votre RIB :
SYNDICAT CGT Robert-Debré

48 boulevard Sérurier - 75019 Paris
Tél. : 01 40 03 24 26
syndicat.cgt.rdb@aphp.fr

Les syndiqué.es bénéficient d'un crédit
d'impôt d'un montant égal
à 66 % de la cotisation

(ex. : une cotisation mensuelle de 20€,
reste à la charge du syndiqué.e
6,80€ après impôts)

